



PRÉFET DE LA GIRONDE

Sous-préfecture de Langon
Pôle Réglementation

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Installations classées pour la protection de l'environnement
- demande d'autorisation d'exploiter une carrière de sables et de graviers
- demande de défrichement**

commune de SAINT-MICHEL-de-RIEUFRET

Une enquête publique sera ouverte sur la demande formulée par la Société FABRIMACO en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de sables et de graviers et une demande de défrichement sur la commune de Saint-Michel-de-Rieufret (33720) aux lieux-dits "Guillot Sud" et "Guillot Nord". Les informations relatives au projet peuvent être demandées au pétitionnaire.

Pendant l'enquête qui se déroulera **25 juin 2018 au 25 juillet 2018 inclus**, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé en mairie de Saint-Michel-de-Rieufret où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier est également consultable en mairie de Saint-Selve, Arbanats, Portets, Virelade et Illats aux jours et heures d'ouverture.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet de la préfecture de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales.

Pendant toute la durée de l'enquête, un accès gratuit au dossier est ouvert au public sur le poste informatique situé à la sous-préfecture de - 19 cours des Fossés - aux jours et heures ouvrés d'accueil du public, à savoir : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00 et les mardi et jeudi de 14h00 à 16h00.

Les observations pourront également être adressées :

- par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Michel-de-Rieufret ;
- par mail à l'attention du commissaire enquêteur en veillant à identifier l'objet de l'enquête, à l'adresse suivante : sp-langon-enquete-publique@gironde.gouv.fr

Ces observations seront consultables sur le site Internet de la préfecture de la Gironde pendant l'enquête.

Le commissaire enquêteur, Mme Anne-Marie CAUSSÉ, chargée de mission, sera présent en mairie de Saint-Michel-de-Rieufret pendant la durée de l'enquête conformément aux permanences ci-après :

- lundi 25 juin 2018 de 9h00 à 11h30 (ouverture)
- mercredi 4 juillet 2018 de 14h00 à 16h30
- jeudi 12 juillet 2018 de 17h30 à 19h00
- samedi 21 juillet 2018 de 09h30 à 11h00
- mercredi 25 juillet 2018 de 15h30 à 17h00 (clôture)

À la fin de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an en mairie de Saint-Michel-de-Rieufret, en DDTM – service des procédures environnementales à Bordeaux, en sous-préfecture de Langon et sur le site Internet de la préfecture : www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-Légales

Le préfet est compétent pour statuer sur les autorisations sollicitées, soit par une autorisation environnementale assortie de prescriptions à respecter ou par un refus.